

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

INSERTIONS: Annonces: la ligne... 20 c. Réclames: ... 30 c. ... 50 c.

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50 Six mois... 26.00 Un an... 50.00

Table of financial data: BOURSE DE PARIS 13 JANVIER. Services particuliers du Journal de Roubaix. Change sur Londres, 4.84 1/2; change sur Paris, 513 3/4.

DEPECHE COMMERCIALES Services particuliers du Journal de Roubaix. New-York, 14 janvier. Change sur Londres, 4.84 1/2; change sur Paris, 513 3/4.

Depêches de MM. Schlagsparmauffen et Co représentés à Roubaix par M. Balteau-Desbottets: Havre, 14 janvier. Cotons: Vente 400 b. Marché calme, inchangé.

Depêches affichées à la Bourse de Roubaix. Liverpool, 14 janvier. Cotons: Vente 8.000 b. Marché calme; Upland 6 3/4.

ROUBAIX 14 JANVIER 1876

Bulletin du jour

Nous commentons plus loin la proclamation du maréchal de Mac-Mahon. En dépit des assertions contraires qui se trouvent dans un certain nombre de journaux, le Français assure que cette proclamation, rédigée en conseil des ministres, a reçu l'approbation du cabinet tout entier.

des finances. « Nous sommes autorisés à affirmer de nouveau, dit le Journal des Débats, que M. Léon Say ne changera rien aux conditions dans lesquelles il s'est présenté aux suffrages des électeurs sénatoriaux de Seine-et-Oise, par la circulaire commune qu'il a signée avec MM. Ferry et Gilbert Boucher. »

La proclamation du maréchal a été affichée à Paris et l'Agence Havas affirme qu'elle a été interprétée dans un sens favorable à la politique des hommes d'ordre et de conciliation depuis longtemps suivie par le chef de l'Etat. Sur ce point l'appréciation est, pour ainsi dire, unanime.

Toutes les Espagnes savent comment le général Pavia est arrivé à la gloire européenne. Il y avait à Madrid des Cortès qui lui déplaisaient, et un beau jour, il envoya quelques escouades de soldats pour les mettre à la porte, ce qui fut très promptement fait, et sans l'ombre d'un simulacre de résistance.

Mais après avoir témoigné d'une façon si victorieuse son mépris des Parlements, voilà que le général Pavia brigue l'honneur de faire partie des nouvelles Cortès. Nous avons sous les yeux le Manifeste qu'il vient d'adresser aux électeurs du district central de Madrid, dont il sollicite les suffrages.

Le Manifeste présidentiel.

Nous ne nous préoccupons pas de savoir si le maréchal de Mac-Mahon a fait acte de souverain héréditaire et si, par conséquent, il a contrevenu aux usages des républicains en adressant un message au peuple français.

Or, nous devons reconnaître ces trois qualités au manifeste du 12 janvier. Le pays se trouve à la veille d'une élection dont peuvent dépendre son honneur et sa sécurité, en face d'une inconnue qui provoque les plus légitimes appréhensions. Or, le maréchal a été choisi par l'Assemblée dans une heure de péril gouvernemental; on a été fort heureux de le trouver pour rassurer tous les intérêts; le pays s'est confié à lui.

A notre avis le principal mérite de ce manifeste, c'est que le glorieux maréchal se place au-dessus de tous les partis; il n'en combat aucun, il n'en repousse aucun, car nous ne donnerons pas le nom de parti au groupe confus des sectaires de la révolution politique, sociale et religieuse.

Nous sommes certains que la parole de l'illustre soldat sera entendue par le pays; elle sera accueillie avec satisfaction: on a dit quelquefois que la France aime à se sentir gouvernée; cela est vrai: elle aime à voir le chef de l'Etat lui parler un franc et loyal langage; son instinct monarchique est pour elle un guide excellent.

REVUE DE LA PRESSE

La proclamation du maréchal

Le Pays se déclare satisfait de la proclamation du maréchal. Les quatre années qu'il demande, dit-il, nous les lui accordons, convaincus qu'en agissant ainsi nous servons tout à la fois les intérêts de la France et les intérêts de notre cause.

Le Bien Public trouve que la proclamation du maréchal est un acte « faveureux et regrettable ». Nous sommes de ceux, dit-il, qui professent un profond respect pour sa personne et pour les hautes fonctions qu'il remplit comme chef de l'Etat.

Le Bien Public croit que la France verra « avec un profond regret le chef

de l'Etat se déclarer solidaire de chef du cabinet, et qu'il n'acceptera pas cette solidarité. »

Le Temps pense aussi que la proclamation du maréchal est un acte personnel. Elle est contresignée par M. Buffet, ajoute-t-il; « mais il serait beaucoup plus exact de dire, pour une bonne partie de ce document, que M. Buffet a fait contresigner par le maréchal les idées du vice-président du conseil. C'est donc le maréchal qui couvre M. Buffet, et nous avons le droit de le regretter pour le maréchal et pour la constitution, dont il est le représentant le plus élevé et le plus inviolable. »

Le Temps ne trouve pas mauvais que les ministres libéraux dont la signature ne figure point au bas de la proclamation ne prennent pas cet incident au tragique.

Le Français trouve tout naturel que le maréchal ait voulu rappeler à la nation, « dans cette mêlée confuse d'opinions et d'ambitions, les besoins supérieurs dont la notion doit nous servir de guide à tous. Et disons-le tout de suite, ajoutet-il, le maréchal de Mac-Mahon l'a fait dans un langage si juste, si honnête, si impartial pour tous les bons citoyens, si éloquent pour tous les bons français, que ceux-là seuls qu'anime l'esprit de faction ou qu'aveugle l'égoïsme pourront fermer leur cœur à sa parole. »

Le président de la République prenant la parole lui-même, et s'adressant directement au pays, c'est toujours, dit le Siècle, un événement considérable. Mais nous ne pouvons pas nous tromper en disant qu'il n'y a d'autre raison de cette mesure extraordinaire que le désaccord depuis longtemps connu entre les deux éléments qui composent le ministère; le désaccord ayant pris depuis quelques jours le caractère d'une crise, et le cabinet sentant le besoin de la terminer par un replâtrage provisoire.

L'Evénement croit pouvoir faire observer dès maintenant, combien il est dangereux de faire intervenir le chef du pouvoir exécutif d'un gouvernement dans les questions d'élections, surtout en pleine période électorale.

Le Journal de Paris estime que la proclamation du maréchal « donne satisfaction aux sentiments divers dont le conflit avait provoqué la crise ministérielle, la proclamation du maréchal est conservatrice en effet, dit-il, mais elle est, de plus, nettement constitutionnelle et anti-révisionniste. »

La Presse ne veut pas que la France qui était tranquille hier, cesse de l'être

aujourd'hui » parce que le premier ministre est agité par des ambitions fantastiques. « La question de la nation sera-t-elle sacrifiée aux troubles d'imagination d'un homme, et la sécurité de tous aux inquiétudes d'un seul, demande-t-elle ? »

Nous le croyons pas. La commission de permanence comprendra sans doute le devoir qui lui incombe. Les choses ont été déplacées et une grave incohérence vient d'être commise. Il faut tout remettre dans l'ordre. Tout peut se réparer. Mais qu'on se hâte. Une intervention énergique de la commission de permanence peut suffire, sans qu'il soit nécessaire de rappeler à la vie une assemblée expirante. »

L'Ordre craint que le message du maréchal, précédé de plusieurs notes officieuses et explicatives, ne soit interprété comme un expédient ministériel ou gouvernemental destiné à trancher ou à concilier les dissensions intestines du cabinet.

La Patrie est heureuse de voir triompher « la politique d'ordre et de paix sociale ».

La Gazette de France est satisfaite du langage du maréchal, mais elle se demande s'il va agir. « Les actes sont d'autant plus indispensables en ce moment, dit-elle, que le désarroi gouvernemental a été plus grand et les tiraillements ministériels plus graves. La proclamation, toute seule, du maréchal ne suffirait certes pas à provoquer un mouvement d'opinion et à arrêter les menées des factions. »

L'Union est d'avis que cette intervention « solennelle du chef de l'Etat dans la question électorale ne laisse pas de présenter de sérieux inconvénients. Le voici directement en cause, dit-elle, les échecs que subirait la politique dont il se constitue le champion seraient donc des échecs personnels. »

En résumé, la proclamation présidentielle ne nous apprend rien de nouveau sur la politique du gouvernement. Nous restons en présence d'une politique « conservatrice » qui exclut les conditions et les garanties nécessaires de la conservation.

Le Messager de Paris nous donne l'opinion de la Bourse :

« Cette proclamation a produit bon effet; mais nous ne saurions aller jusqu'à dire, voulant être fidèles à la vérité, qu'elle a produit un grand effet. Elle n'était peut-être pas indispensable; dans tous les cas, l'heure de sa publication nous paraît avoir été prématurée; enfin elle ne permet pas suffisamment de croire que le ministère est redevenu uni dans sa façon de comprendre la direction à donner aux élections. »

On lit dans le Temps: « On nous assure que, contrairement aux renseignements publiés par le Moniteur universel, la candidature de M. le duc Decazes est posée dans le 8^e arrondissement et non dans le 7^e. Une réunion d'électeurs a déjà eu lieu au sujet de cette candidature. »

LETRES DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix. Paris, 13 janvier. Le programme du ministère est remplacé par le manifeste du maréchal. Ce document n'avait pas encore paru que déjà les profonds politiques s'exerçaient

à le critiquer. Le maréchal a-t-il le droit de publier un manifeste au peuple français? Ne sort-il pas de ses attributions? On posait ces questions et on les appuyait de ce raisonnement: tant que la constitution ne fonctionne pas, c'est-à-dire tant que les deux assemblées ne sont pas réunies pour délibérer, le maréchal ne peut être considéré que comme le délégué de l'Assemblée qui l'a élu, comme son subordonné, et il ne peut passer par dessus elle pour s'adresser à la nation.

Je dois vous dire que cette appréciation est combattue par d'autres raisons de fait. L'assemblée a fini sa dernière session; la constitution est entrée en vigueur le jour où ont été convoqués les électeurs chargés de choisir les électeurs sénatoriaux, et même le jour où l'Assemblée s'est séparée après avoir fixé la date des élections pour les deux futures assemblées. Par conséquent le maréchal est désormais le chef de l'Etat. Ne relevant plus que des deux assemblées qui seules auraient le pouvoir de le mettre en accusation. Il est donc dans la vérité et dans le droit constitutionnel quand il lui convient d'adresser un manifeste à la nation. Je crois ne pas me tromper en vous disant qu'il se soucie peu des controverses politiques qui peuvent s'engager à ce sujet, et que, sans être philosophe, il ferait volontiers comme le sage antique qui démontrant le mouvement en marchant. Dans le conseil des ministres qui a été tenu hier, le maréchal a lu lui-même le manifeste annoncé, et une courte discussion s'est engagée sur la question de savoir si ce document devait être contresigné par tous les ministres. Aucun d'eux n'a fait d'objection d'ensemble ni de détail, d'où il faut conclure que tous l'ont approuvé.

La déclaration lue à la tribune le 12 mars par M. Buffet, les discours récents du vice-président du conseil sont très simplement, mais aussi très nettement résumés par le manifeste présidentiel qu'on dit écrit tout entier par M. Buffet. L'aposition de sa seule signature au bas de ce document, à côté de celle du maréchal, doit prouver à ses adversaires combien sa situation est demeurée prépondérante dans le gouvernement.

Même la crise ministérielle dont on a tant parlé depuis cinq ou six jours perd toute importance, et M. Léon Say peut conserver son portefeuille sans que personne s'en émeuve.

Vous devez bien penser que l'on n'est pas satisfait dans le parti républicain. On espérait faire de M. Léon Say un instrument pour renverser M. Buffet, or il se trouve que la personnalité de M. le ministre des finances disparaît devant la gravité d'un acte émané du chef de l'Etat.

Ensuite, et c'est là le motif du désappointement des républicains et d'un autre parti qu'il n'est pas nécessaire de nommer, le manifeste présidentiel ne contient aucune déclaration spéciale contre les impérialistes. Or, c'était là ce que demandaient les républicains et les orléanistes. Mais le maréchal plantant au-dessus des querelles de parti, fait appel à tous les conservateurs; il se prononce avec énergie contre les révolutionnaires.

Attendons-nous à des appréciations passionnées de la part des journaux. On ne manquera pas de dire que les ministres ont voulu s'abriter derrière le maréchal, qu'ils ont eu le grand tort de le faire intervenir dans la lutte électorale, et que si l'on radicalisme triomphant, le

Feuilleton du Journal de Roubaix du 15 Janvier 1876. - 10 -

Les Filles du Colonel

PAR CLAIRE DE GRANDNEUX (Suite) -- Je vous guettais, fit-il. -- Ah! tu nous a fait peur!... tu ne souffres pas, au moins? -- Au contraire, ça va mieux. -- Mais pourquoi ne reposes-tu pas? -- Entrez donc un instant... toutes trois... j'ai quelque chose à vous communiquer. -- Quoi donc? demanda Judith. -- Curieuse! -- Elles entrent, et, nouvel étonnement, Marcelle était là aussi. -- Allons-nous changer notre garnison? balbutia Hortense. -- Mme de Clarande s'assit, et ses filles entourèrent leur père. -- Sachez d'abord, mesdames, dit-il, que, tandis que vous babillez chez Fontille, je recevais un ambassadeur. -- Etranger? -- Non pas. -- Qui voulait? -- Pas si vite... pas si vite... -- Enfin, cet ambassadeur...

-- Etait porteur d'un message... oh! mais d'un message comme les parents sont assez flattés d'en recevoir. -- Je devine! dit Judith. -- Une demande en mariage? dit Hortense. -- Vrai! exclama la mère en s'épanouissant. -- Authentique. -- Pour Hortense? -- Allons donc! maman, quelle idée? fit Hortense en haussant les épaules. -- Pour Judith, alors? -- Eh oui!... naturellement, dit la petite voix de Marcelle avec un léger soupire. Judith fit un pas en avant, et, mettant sa main gantée sur l'épaule du colonel: -- C'est sérieux, n'est-ce pas, mon père! -- Comment! si c'est sérieux!... 28 ans, jolie position, charmant physique, bel avenir... sérieux!... ah! je crois bien que c'est sérieux. -- Et cela s'appelle! -- M. Ernest Samson, substitut du procureur impérial à Vienne (Isère). -- Je le pensais, dit tranquillement Judith. -- Voyez-vous la petite sournoise! -- Seulement, je dois vous prévenir, mon père, que M. Samson n'a pas de fortune.

-- Aie! fit le colonel en la regardant de côté avec un bon rire, tu sais déjà cela, toi? -- Vous paraissez le savoir aussi. -- Parbleu!... un bon ambassadeur doit loyalement traiter les questions de ce genre. -- Ainsi, il vous est confirmé?... -- Que notre jeune substitut n'a d'autre richesse, que sa position honorable, sa famille bien posée, son nom d'une... -- Oh! ne parlons pas de son nom! interrompit vivement Mme de Clarande; ce n'est pas la plus belle plume de notre oiseau rare. -- Je veux dire, ma chère amie, un nom estimable, dignement porté... un caractère sûr... une moralité sans conteste. -- Mais c'est énorme cela! interrompit Hortense. -- Ce n'est pas l'aisance, répliqua Judith. -- Bah! en province les besoins sont plus restreints, les habitudes plus modestes. -- J'ai peu de penchant pour la médiocrité. -- Quand on affectionne son mari, ma chère fille, la question pécuniaire perd de son importance. -- Quand on affectionne... oui... répéta Judith, d'un ton amer.

-- Mais je croyais, mon enfant, reprit le colonel, que M. Samson ne te déplaçait pas. -- Mais je croyais, mon père, que M. Samson avait une situation acceptable. -- Sans être tout à fait ce que je rêvais pour toi, la situation n'est cependant pas sans compensation. -- Qu'en pensez-vous, ma mère? -- Ah!... s'il était seulement noble! -- Et toi, Nestor? -- Si tu crois devoir aimer M. Samson de toute ton âme, épouse-le. Si tu ne le crois pas capable de porter pour l'amour de lui, une vie modeste et sérieuse, ôte-lui bien vite ses illusions. -- Bien parlé, Nestor. Et qu'avez-vous répondu, mon père? -- J'ai répondu à M. Belormel... -- Ah! c'est M. Belormel, le juge? -- Oui, qui remplace en cette circonstance le père de M. Samson mort et sa mère malade. -- Eh bien? -- Que tu serais consultée avant toute chose, et qu'il aurait ma réponse dans quelques jours. -- Je vous remercie. Dans quelques jours nous répondrons. -- Marcelle, qui se tenait toute grave accoudée à la cheminée, vint subite-

ment jeter ses bras au cou de Judith en lui chuchotant à l'oreille: -- Dis oui! il a l'air de tant t'aimer! Judith eut un mouvement d'épaules plein de pitié dédaigneuse. -- Cela te suffirait donc à toi? demanda-t-elle. -- Ah! certes! répondit vivement Marcelle qui rougit aussitôt comme une enfant ingénue qu'elle était. La famille se sépara sans rien ajouter à cette première explication. Judith ne dormait pas. Le mot fatal de Mme Myonnet: Qui voudrait épouser à la fois un substitut pauvre, une mère infirme et une belle-sœur grincheuse? bourdonnait follement à ses oreilles: « N'était-ce donc pas assez de s'appeler Samson tout court, et fallait-il encore s'exposer à porter la charge écrasante de toute une famille? Judith se souvenait aussi du conseil d'Hortense: « Si tu crois l'aimer, épouse-le. Si ton affection ne doit pas l'emporter sur la médiocrité de la position, refuse. » Or, si la veille encore, en songeant au respect tendre et oppressé du jeune homme, à son visage intelligent, elle se sentait doucement remuée, cette sensation s'était brusquement envolée sous le souffle desséchant d'une femme jalouse.

« Il est de bonne famille, » disait la sagesse. -- « Il n'a pas de fortune, » répondait l'ambition. -- « Il est bon, sérieux, instruit, » disait la raison. -- « Il n'a pas de fortune, » répondait l'orgueil. -- « Il l'aime! » disait le cœur. -- « Il n'a pas de fortune, » répondait le calcul. Et Judith ne voulait pas vivre sans fortune. Elle aimait trop le luxe, la toilette, les plaisirs, pour se condamner à la privation de toutes ces attrayantes choses. Non, non... M. Samson avait tort, mille fois tort. Elle n'avait pas recherché son attention. Il aurait dû avoir la conscience de son insuffisance. C'en était pas à une souveraine beauté comme la sienne qu'il fallait porter l'hommage d'un amour si mesquinement doré. Hortense -- une pensionnaire -- pouvait s'en contenter peut-être; mais elle... elle!... Judith! qui se croyait assez de charmes, assez de jeunesse, assez de volonté pour soulever le monde! (A suivre).